

Les négociations mettent fin à la grève au SEJ

JEUNESSE. La grève prend officiellement fin pour le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) (*La Gruyère* des 16, 21 et 23 novembre). Une séance de négociations s'est tenue le 7 décembre dernier en présence des conseillers d'Etat Philippe Demierre, Jean-Pierre Siggen et Didier Castella. Elle a débouché sur «un certain nombre de concessions allant dans le sens des revendications des grévistes», a signalé le Syndicat des services publics (SSP).

Ainsi, le Conseil d'Etat a reconnu que les recommandations de la Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA) «constituent un indicateur de référence pour le secteur de l'action sociale directe». Le gouvernement s'engage également à «poursuivre l'effort important des dernières années pour augmenter les ressources à disposition», ainsi qu'à développer «une approche

globale et transversale incluant tous les acteurs concernés».

Le SEJ considère que le nombre d'enfants par intervenant en protection de l'enfance (IPE) selon la nouvelle norme de la COPMA (50 enfants, contre 86 actuellement) «doit être atteint d'ici à la fin de la législature au plus tard, soit fin 2027». Ainsi, 15 postes devraient être créés au moins d'ici là. De plus, le SEJ et le SSP vont également demander que quatre rencontres soient organisées chaque année pour faire le point sur la création de nouveaux postes. Le personnel du SEJ et du SSP dit rester attentif à la situation et être prêt à saisir l'organe de conciliation et d'arbitrage au cas où le Conseil d'Etat ne tiendrait pas ses engagements.

Dans la foulée, le Conseil d'Etat a lui aussi communiqué, confirmant ainsi qu'un accord avait bel et bien été trouvé entre les deux parties. **AD**